



Candidature au Prix national de la Préservation du Patrimoine Viticole  
organisé par l'ANEV

## Conseil départemental de l'Hérault : une politique engagée pour la défense et la promotion du patrimoine viticole

Le Département, déjà lauréat en 2014, souhaite se présenter à nouveau à ce prix, car le soutien à la viticulture<sup>1</sup>, à son économie<sup>2</sup>, à sa place dans le territoire<sup>3</sup>, et à son importance dans la culture héraultaise est très important et constitue une constante de la politique du Conseil départemental.

La politique viticole du Département est une politique globale, qui commence par le soutien à la filière et l'accompagnement de ses acteurs :

- les aides face aux calamités : sécheresse, grêle, gel, Covid,... ;
- les aides pour la lutte biologique contre les ennemis des cultures : flavescence dorée, confusion sexuelle,... ;
- la mise en place d'un observatoire départemental et d'une œnothèque en partenariat avec la profession ;
- l'engagement dans des programmes européens tels que Oenomed (dédié au développement des systèmes d'œnotourisme durable dans les Aires Protégées de la Méditerranée) ;
- l'organisation d'événements de promotion des vins et des produits agricoles locaux,...

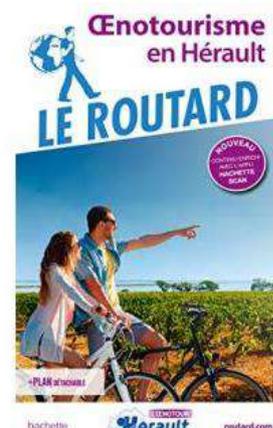
Pour le présent dossier de candidature, nous avons choisi de mettre en avant 3 thématiques d'actions particulièrement d'actualité et qui contribuent à la défense et à la promotion du patrimoine culturel lié à la viticulture. Il s'agit :

- du déploiement de la stratégie œnotouristique « **Oenotour de l'Hérault** »
- du schéma départemental « **Hérault irrigation** »
- du soutien à l'expérimentation de **variétés tolérantes** aux maladies et à la sécheresse

### L'Oenotour de l'Hérault

Le remarquable potentiel œnotouristique de l'Hérault fait l'objet de nombreuses démarches individuelles et locales. Cette stratégie, lancée depuis 2017, a pour ambition de coordonner, d'unifier et de porter une image commune et de qualité. Déjà reconnue par les milieux professionnels du tourisme, elle fédère aujourd'hui 97 caveaux-étapes, 28 (bientôt « 34 ») Oenorando® et rencontre un important engouement du grand public au travers notamment d'une édition spécifique du « Guide du Routard ». Par ailleurs, l'Hérault compte 6 destinations Vignobles et découvertes avec plus de 550 professionnels engagés et 25 routes des vins.

Elle arrive maintenant à maturité et son développement est accompagné par le lancement d'un nouveau site web intégré au site de l'ADT Hérault Tourisme



<sup>1</sup> 4342 vigneron, soit 35% de l'Occitanie (AGRESTE 2021)

<sup>2</sup> Valeur de la production viticole héraultaise (2019) = 565 M€, soit 69% de l'ensemble des productions agricoles  
Les productions agricoles héraultaise se hissent à la 2me place en Occitanie, derrière l'Aveyron (AGRESTE 2021)

<sup>3</sup> 85 200 ha, soit 44% de sa SAU (AGRESTE 2021)

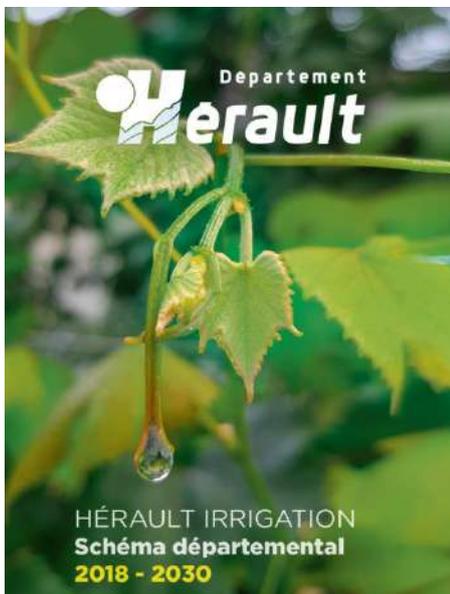
<https://oenotour.herault.fr> par la sortie de 6 cartes de routes des vins, et d'une carte globale de l'Oenotour.

En outre, dans le cadre de sa stratégie de développement de l'œnotourisme, le Conseil départemental de l'Hérault a lancé, fin 2017, un appel à manifestation d'intérêt triennal à l'attention des caves particulières et coopératives afin qu'elles puissent bénéficier d'un conseil architectural et/ou paysager (en amont d'une démarche projet). L'objectif étant d'améliorer la qualité de l'accueil au caveau pour répondre aux attentes des visiteurs et touristes.

**A ce jour, une cinquantaine de porteurs de projets ont pu bénéficier de l'accompagnement du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) en amont de leur réalisation.**

*Voir document spécifique en annexe 1.*

## Le schéma départemental « Hérault Irrigation »



Le changement climatique fait de cette question un enjeu d'avenir pour la viticulture méditerranéenne. C'est pourquoi le Département a décidé de se doter d'un schéma « **Hérault Irrigation 2018-2030** » permettant d'organiser ses priorités d'investissements selon 4 axes cohérents au regard de son territoire et notamment de l'emprise de son vignoble :

- **Sécuriser et accroître les ressources hydrauliques** (dont un potentiel de +6,54Mm<sup>3</sup> sur 9 sites de retenues hivernales permettant de desservir près de 6 400ha supplémentaires),
- **Moderniser** (34 500 ha) et **développer les réseaux collectifs** de desserte (+22 500ha),
- **Soutenir les projets individuels** en l'absence de solutions collectives,
- **Accompagner une agriculture résiliente** (accompagnant l'émergence de variétés tolérantes au stress hydrique).

Les premières estimations d'investissements réalisées avec l'Etat et les professionnels ont permis d'envisager 46 solutions territorialisées pour au cout total de 310 M€ d'ici à 2030.

Cette démarche, reprise au niveau Régional en 2021, fédère largement l'ensemble des partenaires intéressés par la gestion quantitative de l'eau et a déjà permis entre 2018 et 2021, d'engager l'équipement sur plus de 8 000 nouveaux ha, pour un cout de 52,3 M€ (HT), avec l'aide de l'UE, la Région et près de 12,6 M€ apportés par la seule Collectivité départementale.

<https://herault.fr/actualite/124841/2-le-departement-deploie-le-schema-herault-irrigation.htm>

*Voir document spécifique en annexe 2.*

## L'expérimentation de variétés tolérantes aux maladies et à la sécheresse

Cette démarche est également liée au changement climatique et au besoin d'accompagner la profession face à ce défi pour préserver cette économie et ce patrimoine.

Elle se traduit par la mise en œuvre d'actions menées en partenariat étroit avec l'ensemble de la profession viticole : Fédération des IGP de l'Hérault, CIVL, chambre d'agriculture de l'Hérault, INRA, vignerons indépendants et caves coopératives,...

Trois types d'actions sont menées actuellement :

- Mise en place et **suivi expérimental de variétés tolérantes** aux maladies et de cépages résistants à la sécheresse sur des domaines départementaux - 3 sites pour trois objectifs différents :
  - Contribuer au classement au catalogue français de variétés tolérantes aux maladies ;
  - Développement d'un pôle expérimental agro-écologique et pédagogique ;
  - Création d'un Jardin de vignes pour sensibiliser le grand public aux enjeux de la viticulture de demain
  
- Etude du **potentiel organoleptique** des cépages résistants à la sécheresse et/ou aux maladies cryptogamiques : il s'agit de faire connaître au plus grand nombre de viticulteurs le potentiel organoleptique de ces nouveaux cépages, en organisant des dégustations collectives animées par des dégustateurs professionnels (sommeliers, œnologues), mais également de constituer des groupes de travail pour poursuivre la réflexion sur ces cépages et leur utilisation
  
- **Suivi de cuvées** issues de cépages résistants dans le temps, afin de s'assurer de l'évolution organoleptique sur 3 à 4 ans.



*Voir document spécifique en annexe 3.*



# ANNEXE 1

## L'OENOTOUR DE L'HERAULT

Dans le top des 3 départements les plus prisés des français, second département viticole de France, l'Hérault bénéficie de nombreux atouts pour devenir un des leaders européens de l'oenotourisme.

Avec l'Oenotour de l'Hérault, le Département a pour ambition de :

- Devenir un des leaders européens de l'oenotourisme et optimiser les marges de manœuvre
- Fédérer nos atouts et se démarquer
- Mailler le territoire en créant un circuit Oenotouristique de 515 kms prenant appui sur les 97 caveaux-étapes, et en lien avec les destinations Vignobles & Découvertes et les 24 routes des vins
- Mettre en cohérence des actions de communication et de promotion

Les caveaux-étapes sont de véritables ambassadeurs qui se sont engagés, au travers d'une charte, pour faire découvrir le patrimoine, les traditions, les activités de plein air, la culture... autour de leur terroir.

La démarche a fédéré tous les partenaires de l'oenotourisme : la Chambre d'agriculture de l'Hérault, Coop de France Occitanie, les Vignerons Indépendants, la Fédération départementale des IGP, le CIVL (Comité interprofessionnel des Vins du Languedoc qui regroupe les AOC Coteaux du Languedoc et la fédération des IGP), Hérault Tourisme.

Les territoires Vignobles & Découvertes ont été associés au projet départemental.

### **Budget**

600 000 € construction, rénovation, aménagement des caveaux, projets innovants et structurants, pôles oenotouristiques.

Budget communication :

### **Quelques chiffres clefs**

- 6 territoires Vignobles & Découvertes, 24 routes des vins 515 km pour l'Oenotour de l'Hérault
- 97 caveaux-étapes labellisés et 705 caveaux ouverts au public recensés dans le guide
- 20% de la clientèle en séjour dans l'Hérault pratique des activités œnotouristiques
- Le budget moyen dépensé par un œnotouriste pendant son séjour dans l'Hérault : 550€ (supérieur de 100€ au budget moyen des clientèles touristiques)

## **Points forts**

La porte d'entrée de l'Oenotourisme est originale car c'est une entrée viticole qui s'ouvre sur toutes les activités du territoire :

- Un concept : l'Oenotour de l'Hérault un concept unique qui permet de découvrir toute l'offre patrimoniale, culturelle, sportive, gastronomique et de loisirs d'un terroir, en entrant par la porte d'un des 97 caveaux-étapes.  
Ces caveaux qui offrent un espace d'accueil et de dégustation de qualité, reconnu par un label qualité d'accueil, réalisent des animations au domaine. Ils peuvent accueillir des groupes, et proposent une offre de restauration et d'hébergement de qualité.
- Un guide 2018 + une carte mise à jour en 2019 : retrouver tous les caveaux-étapes, les lieux à visiter, toutes les expériences à tenter autour des vins du terroir héraultais-
- Un site web dédié, « [Oenotour.herault.fr](http://Oenotour.herault.fr) » où on peut retrouver tous les caveaux-étapes, les rendez-vous à ne pas manquer, les lieux à visiter, toutes les expériences à tenter autour des vins du terroir héraultais. Une carte interactive donne accès aux activités et aux pépites à découvrir. Une sélection d'aventure's est aussi à découvrir sur ce site, autour du vin bien sûr, mais pour plonger dans le terroir 100% héraultais autour de son patrimoine, ses traditions, sa gastronomie ou encore son art de vivre.
- Un conseil gratuit du CAUE pour des projets de rénovation de caveau viticole (le CAUE de l'Hérault est un organisme départemental chargé de promouvoir la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale dans l'Hérault).

En juin 2019, le 1<sup>er</sup> Guide du routard consacré à l'oenotourisme est publié, il s'agit de l'Hérault qui s'appuie totalement sur la démarche Oenotour.

Cette année-là, le site de l'Oenotour de l'Hérault s'est tourné vers une offre « produit clé en main », l'objectif étant de proposer des séjours complets à partir d'un caveau-étapes (restauration, hébergement, dégustation, spectacles, sport...) pour CONSOMMER l'Oenotour.

En 2019, le Conseil départemental a aussi lancé des Concerts in vino, 6 au total. Il s'agit de spectacles musicaux avec des dégustations de vins locaux et des food-truck.

Il a aussi mis en place un accompagnement des caveaux-étapes existants pour les aider à améliorer toujours plus leur offre oenotouristique.

Le conseil architectural et paysager du CAUE s'est poursuivi avec au total 41 caveaux ayant bénéficié de cette aide dont 25 caveaux étapes.

## **Perspectives 2021**

- Poursuite de l'élargissement des caveaux-étapes à l'ensemble des caveaux labellisés Vignobles & Découvertes et de l'accompagnement des 97 caveaux-étapes.
- Reconstitution de la mission du CAUE
- Refonte du site Oenotour pour caler toujours plus aux attentes des touristes
- Publication des éditions 2021 des 24 Routes des vins

## ANNEXE 2

**HERAULT IRRIGATION 2015-2021 :**  
**UN ENGAGEMENT MAJEUR DU DEPARTEMENT MARQUE PAR L'ELABORATION**  
**ET LA MISE EN ŒUVRE D'HERAULT IRRIGATION**

Hérault Irrigation est né d'une volonté collective d'agir pour lutter contre l'impact du changement climatique sur l'économie agricole héraultaise. Initié par le Département de l'Hérault, co-piloté par l'Etat, HI a associé les professionnels viticoles, les services de l'Etat, BRL et les syndicats de BV Hérault Irrigation a été adopté par l'Assemblée départementale en décembre 2018.

Dans un contexte de réchauffement climatique avéré, la demande en eau agricole porte sur **42.000 ha** dont 22.500 ha ont été étudiés avec des solutions collectives :

- 12.500 ha à partir de la ressource disponible (Aqua Domitia..)
- 5.200 ha à partir de l'optimisation de ressources existantes (Salagou, Olivettes...)
- 4.800 ha à partir de ressources à créer (retenues hivernales)

### Budget départemental selon les 4 AXES qui structurent le schéma (2015 – 2020) :

Axe du Schéma		Actions	Nb doss.	Engagements cumulés CD34
1	Sécuriser et accroître les ressources hydrauliques de l'Hérault	Aqua Domitia (Maillons Sud / NG & Biterrois Tr2 & Tr3)	8	18 095 300
2	Moderniser et développer les réseaux collectifs de desserte	Modernisation Extensions	29 35	1 336 154 11 556 215
3	Soutenir les projets individuels en l'absence de solutions collectives	Mini-retenues individuelles	4	39 942
4	Accompagner une agriculture résiliente (expérim. cépages résistants, travail du sol)	Partenariat Recherche et Profession en cours		(2021)
<b>Total</b>			<b>76</b>	<b>30 987 669</b>

- Soutien aux réseaux ASA (Fonctionnement) : 108 515 €
- Elaboration et suivi SDI : 149 772€ + 16.320€ = 166 092 € TTC

### Autres participations financière du Département sur la période 2015 - 2020 :

Assainissement des terres agricoles : 34 326 €

#### Barrages départementaux « Olivettes » et « Salagou » :

- Exploitation des barrages  
montants annualisés = 244 915 € TTC /an  
Total sur la période 2015-2020 : 1 224 575 € TTC
- Autres dépenses hors exploitation des barrages : total sur la période 2015-2020 :  
- Fonctionnement : 52 000 € TTC  
- Investissement : 421 000 € TTC dont 100 000€ pour les études Salagou

Pour l'ensemble des missions (Barrages et Agriculture) : 3,2 ETP + 0,2 ETP (Prestataires).

## Commentaires relatifs aux réalisations :

### Aquadomia Tranche 2 et 3

La **2ème tranche** du réseau Aquadomia a été lancée en 2016. Les travaux démarrés à l'automne 2017 sont en cours de réalisation. Ils concernent **5,4 km** d'adducteurs de diamètre 1000 mm, entre Poussan et Gigean. Cette nouvelle tranche va permettre en parallèle l'irrigation d'un nouveau périmètre de 100 ha.



En parallèle, la **3ème tranche**, commune aux **Maillons Nord Gardiola et Biterrois** permettant le raccordement final ont été lancés en début d'été 2018. Ces travaux concernent la pose de **35 km** de canalisations en diamètre 1000 mm et 6 km en diamètre 800 à 500 mm, avec passage par tunnelier, sous l'Hérault, sous l'Orb et sous l'autoroute A75 ainsi que la réalisation de 3 stations de pompage devraient être achevés en 2021.

La tranche 3 va favoriser l'irrigation de près de **2000 ha** supplémentaires et compléter la sécurisation de

l'alimentation en eau potable du Syndicat du Bas Languedoc.

**Coût total Aqua Domitia :** 50,4M€ Maillon Sud-Montpellier ; pour les Maillons Nord-Gardiola et Biterrois : 22 M€ pour la 1ère tranche, 22 M€ pour la 2ème tr. et 69 M€ pour la 3ème tr. Soit un cout total de 163,4 M€ (HT). Participation générique du CD 34 :17 %

### **Extensions (bilan 2015-2020) :**

Au-delà du soutien aux réseaux développés par BRL à proximité d'Aqua Domitia, le Département accompagne les projets des associations syndicales autorisées (ASA).

C'est ainsi que, Le Département a accompagné les investissements de 13 projets d'extensions collectifs (ou de créations de nouveaux réseaux) pour un total de près de 6 100 ha supplémentaires ; appelant avec la Région, près de 7 592 150€ de fonds FEADER !

### **Modernisation (bilan 2015 – 2020) :**

Parmi les 42 ASA d'irrigation que compte le Département, une douzaine d'entres elles (dont celles du Canal de Gignac et d'Olonzac) ont déployé des programmes d'économie d'eau importances pour appeler près de 1 795 031€ de FEADER et 2 983 315€ de l'Agence de l'Eau (AERMIC).

**Nouvelles ressources à l'étude (2021-22) :** 5 sites (3,15 Mm3) de retenues hivernales seront étudiés localement par le Département avec l'accord recueilli des municipalités concernées : Florensac (R8), Coulobres (R9), Pouzolles (R10), Magalas (R16), Caussiniojols /Autignac (R20).



## ANNEXE 3

### **Accompagnement de la profession viticole vers une agriculture durable et résiliente : expérimentations de variétés tolérantes aux maladies et de cépages résistants à la sécheresse.**

Cette action comprend essentiellement trois volets :

- Mise en place et suivi expérimental de variétés tolérantes aux maladies et de cépages résistants à la sécheresse ;
- Potentiel organoleptique des cépages résistants à la sécheresse et/ou aux maladies cryptogamiques ;
- Suivi de cuvées issues de cépages résistants dans le temps.

#### **1 - Mise en place et suivi expérimental de variétés tolérantes aux maladies et de cépages résistants à la sécheresse**

Ce projet expérimental est mis en place sur trois domaines départementaux, chacune de ces plantations ayant des objectifs différents.

➤ **Site 1 - station départementale SUDEXPE, Marsillargues : Contribution au classement au catalogue français de variétés tolérantes aux maladies**

Dans le cadre d'une mission en Suisse et en Allemagne conduite par le Conseil départemental en 2011, les professionnels de la viticulture ont clairement exprimé la nécessité de pouvoir implanter des cépages résistants aux maladies fongiques, comme c'est le cas dans ces pays.

Les enjeux sont à la fois environnementaux (préservation de la qualité des milieux aquatiques), mais également des enjeux de santé publique (par rapport aux utilisateurs de produits phytosanitaires et aux consommateurs). Pour que ces variétés puissent être produites et commercialisées en France, il est obligatoire de les inscrire au catalogue français des variétés et clones de vigne, et donc de constituer un dossier de demande d'inscription qui sera déposé à la section vigne du CTPS (Comité Technique Permanent de la Sélection des Plants Cultivés). Des données dites de VATE (Valeur Agronomique Technologique et Environnementale) sont nécessaires et impliquent l'implantation des cépages étudiés sur deux centres expérimentaux pendant un minimum de cinq années.

C'est pourquoi le Conseil départemental, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de l'Hérault (mise en œuvre, conduite et suivi) a réalisé une première plantation expérimentale en **2012**, de 4 variétés résistantes allemandes sur le site de SUDEXPE de Marsillargues : 2 rouges et 2 blancs : Cabernet Cortis, Cabernet Cantor, Muscaris et Souvignier Gris.

En 2016, le suivi VATE s'est terminé et grâce aux résultats obtenus, les dossiers de demande d'inscription ont été déposés et **le classement officiel a été accepté en 2017**.

Deux autres cépages ont été plantés en 2014 : cépages Prior et Allegro.

Les suivis VATE débutent en 2017 jusqu'en 2021, et le travail sur cette parcelle correspond à celui mené sur la précédente, avec tout autant d'importance concernant l'intérêt des cépages expérimentés.

➤ **Site 2 – Domaine départemental des Trois Fontaines (Le Pouget) : vignoble expérimental agro-écologique et pédagogique**

En partenariat avec la Chambre d'Agriculture de l'Hérault, La Fédération des IGP de l'Hérault et le CIVL, le Conseil départemental de l'Hérault a initié le démarrage d'un pôle agro-écologique et pédagogique en vue de promouvoir le vignoble de demain en Hérault.

L'objectif est de compléter le réseau régional des parcelles vigneronnes, faire varier les systèmes de conduite de la vigne (taille, palissage,...), organiser des visites, des formations, des micro-vinifications,...

La mise en place de ce site a démarré en 2019 et se poursuivra jusqu'en 2022 :

- Mars 2019 : plantation d'une première parcelle « collection » composée de 15 cépages différents « INRAE-Bouquet » (environ 47 ares ; 130 pieds par variété) ;
- Mai 2020 : plantation d'une deuxième parcelle G5 (INRAE-Bouquet blanc à faible degré) (environ 35 ares ; 1550 pieds) ;
- Avril 2021 : plantation d'une troisième parcelle constituée de la variété INRA-Bouquet G9 (1484 pieds) ; mise en place de clôtures autour des parcelles et palissage des plants de vignes ;
- 2022 :
  - plantation d'une parcelle agro-écologique incluant la plantation de haies, l'enherbement des vignes,...
  - plantation d'une parcelle de cépages résistants à la sécheresse.

➤ **Site 3 – Domaine départemental de Bayssan (Béziers) : un Jardin de vignes et un Pavillon des Vins pour sensibiliser le grand public aux enjeux de la viticulture de demain**

Le Conseil départemental de l'Hérault a entrepris des travaux de ré-aménagement et d'embellissement du Domaine de Bayssan à Béziers. D'une surface de 160ha, ce domaine a pour vocation d'être un site de loisir et de culture, destiné au grand public.

Parmi les aménagements prévus, un Pavillon des vins est destiné à faire connaître la production viticole héraultaise. Attenant au Pavillon, un Jardin de Vignes, conçu comme un jardin ampélographique sera développé sur 3,3 hectares et sera planté de cépages patrimoniaux et de cépages résistants aux maladies (cépages RESDUR).

Conçu comme un lieu de découverte du monde viticole, ce site sera animé tout au long de l'année avec des activités ludiques et pédagogiques à destination du grand public (jeunes et adultes), en partenariat étroit avec la profession viticole : un lieu unique pour permettre de sensibiliser le grand public aux enjeux de la viticulture de demain !

## **2 - Potentiel organoleptique des cépages résistants à la sécheresse et/ou aux maladies cryptogamiques**

L'objectif de cette opération démarrée en janvier 2021 est de faire connaître au plus grand nombre de viticulteurs le potentiel organoleptique de ces nouveaux cépages, en organisant des dégustations collectives animées par des dégustateurs professionnels (sommeliers, œnologues) et de permettre de répondre à différentes questions : utilisation de ces vins issus de nouvelles variétés en mono-

cépage ou en assemblage ? Comment introduire ces nouveaux cépages dans les cahiers des charges des IGP, AOC ?

L'opération est programmée en deux phases :

- Janvier 2021 – Septembre 2021 : recensement des viticulteurs/vignerons ayant déjà planté des cépages résistants aux maladies et/ou à la sécheresse. Compte-tenu du nombre restreint de ces plantations, notre enquête est élargie aux Départements du Gard, de l'Aude, des Pyrénées-Orientales et de l'Hérault.

Ce recensement s'accompagne de rencontres sur site (avec un agent du Département, un sommelier conseil et un œnologue) pour bénéficier de leur retour d'expérience sur :

- Les critères qui ont conduit au choix des cépages plantés ;
  - Le comportement agronomique de ces nouvelles variétés (vigueur, taille, irrigation,...) ;
  - La résistance aux maladies, à la sécheresse et au gel de ces variétés ;
  - Les modes de vinification testés ;
  - L'élaboration de cuvées en mono-cépages ou en assemblage ;
  - Le type de marché ciblé.
- Novembre 2021 :
    - mise en place des premières commissions de dégustation de ces nouvelles variétés ;
    - création de groupes de travail pour échanger sur ce sujet, identifier de nouvelles expérimentations, promouvoir ces nouvelles variétés auprès de la profession et du grand public,...

### **3 - Suivi de cuvées issues de cépages résistants dans le temps**

En 2012, le Conseil départemental a mis en place une oenothèque départementale destinée à évaluer le potentiel de garde des vins de l'Hérault.

172 références de vins rouges sont stockées dans des conditions idéales de température et d'hygrométrie et chaque année l'évolution est réalisée par un panel de 40 dégustateurs professionnels qui évaluent chaque vin grâce à une fiche de dégustation spécifique aux vins de garde.

La construction d'une nouvelle oenothèque est prévue à partir de 2021 (ouverture 2023) dans laquelle de nouvelles expérimentations pourront être mises en place. En particulier, le Département de l'Hérault prévoit de stocker des cuvées issues de cépages résistants aux maladies et/ou à la sécheresse et de suivre leur évolution via une commission d'expertise constituée de dégustateurs professionnels. Il ne s'agit pas dans ce cas d'évaluer le potentiel de garde de ces cuvées sur de longues années, mais de s'assurer de l'évolution organoleptique sur 3 à 4 ans.

Une fiche de dégustation spécifique a d'ores et déjà été élaborée et est testée régulièrement lors des rencontres avec les vignerons.